



Union Interparlementaire

## 130<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP)

Genève, 16-20 mars 2014



### Rapport de la délégation belge

#### Note préliminaire

*Cette session était la première à se dérouler selon les nouvelles règles concernant le fonctionnement de l'Assemblée de l'UIP et de ses commissions. La durée et le programme de travail des deux assemblées de l'année ainsi que la participation à ces assemblées sont uniformisés. Dorénavant, chaque assemblée durera 4 jours, comportera un débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde et sera précédée d'une réunion des femmes parlementaires. Le nombre maximal de délégués par pays sera le même pour les deux assemblées (8 pour la Belgique). La commission des Affaires des Nations Unies devient la quatrième commission permanente et toutes les commissions permanentes se réuniront lors de chaque assemblée.*

*Toutefois, la première assemblée de l'année continuera à se tenir, en principe, dans un pays membre et la deuxième à Genève, où l'UIP a son siège.<sup>1</sup> Les commissions permanentes continueront également à adopter maximum une résolution par an, mais par roulement. En pratique, Commission I (Paix et Sécurité internationale) et Commission II (Développement durable, financement et commerce) adopteront leur résolution lors de la première assemblée de l'année, Commission III (Démocratie et droits de l'homme) lors de la deuxième assemblée. La Commission IV (Affaires des Nations Unies) n'a pas l'habitude d'adopter des résolutions mais pourra le faire lors de la deuxième assemblée. Lors des assemblées où elles n'adoptent pas de résolution, les commissions présenteront un rapport sur leurs autres travaux.*

*La première assemblée de 2014 était encore une assemblée de transition. Par le passé, les trois commissions permanentes adoptaient chacune leur résolution lors de la première assemblée de l'année ; lors de la deuxième assemblée, il y avait seulement un premier débat sur le thème de leur résolution pour la première assemblée de l'année suivante. A la 130<sup>e</sup> Assemblée, ces trois commissions ont donc finalisé leurs projets de résolution en cours, ce qui a laissé relativement peu de temps pour la commission des Affaires des Nations Unies. A partir de la prochaine assemblée, le nouveau rythme de travail sera pleinement d'application.*

---

<sup>1</sup> L'année 2014 est exceptionnelle à cet égard. Il était prévu que la première assemblée se tienne à Bakou (Azerbaïdjan) mais elle a dû être déplacée à Genève, en raison de problèmes d'attribution de visas. Le pays hôte d'une assemblée de l'UIP doit s'engager à accorder des visas à toutes les personnes officiellement déléguées par les parlements membres de l'organisation, sauf cas de menace pour la sécurité du pays.

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Composition de la délégation belge   | 4  |
| Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge | 5  |
| 1. Résolutions de l'Assemblée  | 5  |
| 2. Commission des Affaires des Nations Unies                               | 9  |
| 3. Réunion des femmes parlementaires                                       | 10 |
| 4. Principales décisions du Conseil directeur                              | 11 |
| 5. Autres réunions de l'UIP  | 15 |
| 6. Groupe des Douze Plus   | 16 |
| 7. Divers  | 17 |

## 130e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP)

Genève, 16-20 mars 2014

### Ordre du jour, programme et principaux documents de la session

Un nombre record de parlements membres de l'UIP (145 sur 164) ont participé à cette session, marquée par deux événements majeurs: la célébration du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'organisation et l'élection d'un nouveau secrétaire général.

Par ailleurs, six assemblées parlementaires internationales ayant le statut de membre associé de l'UIP (dont l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) et 34 organisations ayant le statut d'observateur étaient également représentés.

Les délégations parlementaires comptaient 30,4 % de femmes.

Le président de l'UIP, M. Abdelwahad Radi (Maroc) a présidé l'Assemblée.

L'Assemblée a entendu les personnalités suivantes :

- M. Michael Møller, Directeur général a.i. de l'Office des Nations Unies à Genève ;
- M. William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations).

La Suisse a offert une réception à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'UIP, au Bâtiment des forces motrices de Genève.



*M. François Veillon, président du Groupe interparlementaire suisse, souhaite la bienvenue aux délégués lors de la réception au Bâtiment des forces motrices de Genève.*

## Composition de la délégation belge



**François-Xavier de Donnea**, membre de la Chambre des représentants, vice-président du Groupe belge de l'UIP, président de la délégation



**Miranda Van Eetvelde**, membre de la Chambre des représentants, vice-présidente du Groupe belge de l'UIP



**Philippe Mahoux**, sénateur



**Karl Vanlouwe**, sénateur



**Johan Verstreken**, sénateur

## Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge

Un [aperçu complet des résultats de la session](#) est disponible sur le site web de l'UIP.

### 1. Résolutions de l'Assemblée

L'Assemblée a approuvé des résolutions sur les questions suivantes :

- [Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements](#) (commission I: Paix et sécurité internationale)
- [Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles](#) (commission II: Développement durable, financement et commerce)
- [Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de conflit armé : le rôle des parlements](#) (commission III: Démocratie et droits de l'homme)
- [Contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité et à la consolidation de la démocratie en République centrafricaine : l'apport de l'UIP](#) (point d'urgence).

Le débat général sur la situation politique, économique et sociale dans le monde avait pour thème : « L'UIP a 125 ans : renouveler notre engagement au service de la paix et de la démocratie ». Le débat général ne donne généralement pas lieu à l'adoption d'un texte. Le Président de l'Assemblée a toutefois présenté un bref [résumé](#) du débat, qui est en fait une réaffirmation des priorités de l'action de l'UIP, hier et aujourd'hui : son rôle de foyer mondial de la concertation parlementaire, sa volonté de donner une dimension parlementaire aux travaux de l'ONU, son action en faveur du règlement de conflits internes et externes par le dialogue et non par les armes ou la violence, et surtout la promotion du parlement en tant que composante essentielle de la gouvernance démocratique et garant ultime du respect des droits de l'homme, de l'égalité entre hommes et femmes et d'un développement bénéfique pour tous.

\* \* \*

Il y avait quatre propositions de point d'urgence :

- une proposition du Maroc sur la situation en République centrafricaine
- une proposition de la Syrie sur la contribution des parlements à un règlement pacifique de la crise syrienne, dans le respect des principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats
- deux propositions sur la situation en Ukraine, l'une présentée par l'Ukraine elle-même (« Agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine »), l'autre par le Canada (« La crise en Ukraine »).

L'Ukraine a retiré sa proposition en faveur de celle du Canada, dont le libellé a été modifié (« L'agression contre l'Ukraine »).

L'Assemblée a voté sur les trois propositions restantes. Les propositions du Maroc et du Canada ont obtenu la majorité requise des deux tiers mais celle du Maroc a recueilli plus de voix en faveur et a donc été retenue.

[La délégation belge](#) a voté en faveur de la proposition du Canada. Elle a voté contre la proposition de la Syrie et s'est abstenue sur la proposition du Maroc.

Suite à un bref débat, le point d'urgence a été renvoyé à un comité de rédaction, qui a travaillé sur la base du projet de résolution soumis par le Maroc. L'Assemblée a adopté le texte présenté par le comité de rédaction, et ce à l'unanimité.

La résolution condamne fermement les violations du droit international humanitaire et les violations massives des droits de l'homme commises par des groupes armés en République centrafricaine. Elle souligne que les auteurs de ces actes devront rendre des comptes et approuve l'application de sanctions ciblées contre eux. Les Parlements membres de l'UIP sont appelés à faire pression sur leurs gouvernements pour répondre aux appels à l'action humanitaire et venir en aide aux personnes déplacées, dont le nombre ne cesse de croître. Exhortant les autorités de transition du pays à désarmer et à démobiliser les auteurs de violences, l'UIP insiste aussi sur l'importance du dialogue entre toutes les parties, qu'elle voit comme la première étape incontournable de la réconciliation nationale. Tout en saluant l'action de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (MISCA) et des forces européennes, notamment françaises, qui l'appuient, la résolution recommande le déploiement d'une mission de maintien de la paix de l'ONU, dotée d'un large mandat pour accompagner la transition vers la paix et la démocratie dans le pays.

En complément de la résolution sur le point d'urgence, le Président de l'UIP a tenu à faire une brève [déclaration](#) appelant également l'attention sur les deux autres crises sur lesquelles des propositions de point d'urgence avaient été introduites, à savoir la Syrie et l'Ukraine. Il a souligné que, dans ces trois cas, le dialogue et une négociation sans exclusives sont la seule solution.

\* \* \*



[M. de Donnea](#) a présidé les travaux de la Deuxième Commission, dont il est vice-président.

[M. Verstreken](#) a également suivi les travaux de cette commission.

[M. Mahoux](#) et son co-rapporteur du Bangladesh, Saber H. Chowdhury, y ont présenté leur [projet de résolution](#) et un bref [mémoire explicatif](#) sur la résilience face aux risques et les questions démographiques connexes.

Ils avaient déjà présenté une [note de discussion](#) sur cette question lors de l'assemblée précédente à Genève (7-9 octobre 2013), où un [premier débat](#) eut lieu.

Le thème examiné par la Deuxième Commission combinait en réalité deux thèmes, une proposition belgo-française intitulée : "Maîtrise de la démographie et gestion des ressources naturelles " et une proposition du Bangladesh sur la nécessité d'un développement résilient face aux risques. Aussi, les deux co-rapporteurs se sont-ils réparti le travail, M. Chowdhury se concentrant sur la question principale de la résilience face aux risques, alors que M. Mahoux a inséré les éléments qui touchaient à la problématique démographique. Ils ont ensuite examiné leurs contributions respectives et se sont mis d'accord sur l'ensemble des textes (note de discussion, projet de résolution et mémoire explicatif) à présenter à la commission.

L'objectif principal de M. Mahoux était de remettre la problématique démographique à l'ordre du jour international, fût-ce par le biais d'un autre thème, et de réaffirmer, vingt ans après la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire (CIPD), les droits reproductifs, notamment l'accès au planning familial. Il a pu compter, à ce propos, sur les conseils de Marleen Temmerman, ancienne sénatrice et actuellement directrice du département Santé et recherche génésiques de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).



*Les sénateurs Philippe Mahoux et Johan Verstreken à l'issue de l'adoption de la résolution de la Deuxième Commission, en compagnie de Marleen Temmerman (deuxième à droite) et de la secrétaire de la commission, Aleksandra Blagojevic.*

Les délégations nationales et la Réunion des femmes parlementaires ont déposé 47 amendements au projet de résolution présenté par les co-rapporteurs. Un nombre substantiel d'amendements ont été adoptés en commission mais ils avaient tous l'aval des co-rapporteurs et ont eu pour effet d'enrichir la résolution et de renforcer son message essentiel. Les quelques amendements qui risquaient de porter atteinte à ce message, notamment en ce qui concerne la question démographique, ont été rejetés ou retirés. L'Assemblée a adopté le texte résultant du débat en commission à l'unanimité.

Dans sa résolution, l'UIP demande d'intégrer la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques de développement, au niveau national et international. Dans chaque pays, il convient de compléter les dispositifs de réaction aux catastrophes, tels que les systèmes d'alerte rapide et les systèmes de gestion des urgences, par des mesures vigoureuses de réduction des risques, notamment par un aménagement du territoire et une réglementation des constructions appropriés et par la responsabilisation des acteurs politiques et économiques quant aux conséquences de leurs décisions en matière de planification et d'investissement.

Au niveau international, l'année 2015 représente une échéance importante, car il faut à la fois définir un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable, renouveler le cadre d'action d'Hyogo pour la réduction des risques de catastrophe, adopté en 2005, et négocier un nouvel accord mondial sur les changements climatiques pour succéder au Protocole de Kyoto. C'est le moment d'accorder ces différents processus pour qu'ils se renforcent mutuellement. Les parlements sont invités à se doter des instruments nécessaires pour surveiller la mise en œuvre de politiques efficaces dans ces domaines.

S'agissant des aspects démographiques, l'essentiel de la position de l'UIP se trouve dans les sixième, septième et huitième considérants et dans les points 13 et 14 du dispositif de la résolution.



L'UIP affirme que l'accroissement de la population mondiale, qui ne devrait pas fléchir avant plusieurs décennies, et sa répartition sur le territoire, notamment la densification de l'habitat et l'urbanisation croissante, accentuent le risque de catastrophe et que les dynamiques démographiques contribuent pour une large part aux changements climatiques et autres risques de catastrophe, en ce qu'elles soumettent les ressources naturelles et les écosystèmes à des contraintes supplémentaires. Les grossesses non désirées sont le facteur de croissance de la population le plus susceptible d'être modifié par des mesures d'orientation. Toutes les femmes ont le droit de planifier leur vie et, notamment, de décider si et quand elles souhaitent avoir des enfants.

La résolution recommande dès lors d'intégrer la croissance démographique, la planification familiale et les dynamiques démographiques dans les mesures de développement durable et de résilience aux risques. Elle demande plus particulièrement d'inclure un indicateur sur la santé génésique dans les objectifs de développement pour l'après-2015, de défendre une approche de la santé génésique fondée sur les droits et de prendre les mesures législatives et budgétaires qui s'imposent pour offrir un accès universel à des services de planification familiale volontaire.

Enfin, l'UIP prône l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et des mesures en faveur de la santé génésique dans les programmes d'aide aux développements.

\* \* \*

Les travaux de la Première et de la Troisième Commission ont été suivis respectivement par Mme Van Eetvelde et M. Vanlouwe.

Les commissions I, II et III ont également choisi le thème de leur prochaine résolution :

- commission I : La cyber-guerre, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale (proposition de l'Uruguay)
- commission II : Définir un nouveau système de gouvernance de l'eau et promouvoir l'action parlementaire dans ce domaine (proposition de la Zambie)
- commission III : La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international (proposition des Emirats arabes unis).

M. Mahoux a été nommé co-rapporteur pour la Troisième Commission.

Vu la nature délicate du thème choisi par cette commission, le groupe géopolitique des Douze Plus, dont la Belgique fait partie,<sup>2</sup> a réclamé un mandat de co-rapporteur et présenté la candidature de M. Mahoux (voir section 6 ci-dessous pour plus de détails). Le premier mandat de rapporteur va traditionnellement à un parlementaire du pays qui a fait la proposition retenue. La délégation des Emirats arabes unis voulait un co-rapporteur du Cameroun. Une réunion des candidats-rapporteurs avec la présidente de la commission n'ayant pas permis d'arriver à un consensus, la question a été renvoyée au président de l'UIP, qui a proposé à l'Assemblée de nommer M. Mahoux comme deuxième rapporteur.



Les co-rapporteurs doivent présenter un projet de résolution et un mémoire explicatif en vue de la prochaine Assemblée (Genève, 12-16 octobre 2014). Ils ont prévu de se réunir à Genève les 6 et 7 juin 2014, afin de rencontrer des experts et de préparer leur texte conjoint.

## 2. Commission des Affaires des Nations Unies

M. Verstreken et M. Mahoux ont suivi les travaux de cette commission.

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour :

- Renforcement de l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP

Il s'agit d'un objectif stratégique de l'UIP. La commission y a consacré un débat en trois parties :

- une audition avec M. Michael Møller, Directeur général a.i. de l'Office des Nations à Genève
- la présentation des conclusions d'une mission de terrain en Haïti, qui visait à étudier l'interaction concrète entre le parlement haïtien et les équipes des différentes organisations du système des Nations Unies actives en Haïti dans le cadre de la stabilisation et de la reconstruction de ce pays après le séisme de 2010
- l'élaboration d'un projet de résolution destiné à être introduit à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui allait consacrer un débat à cette question le 19 mai 2014 : les délégations ont été invitées à demander à leur gouvernement respectif de soutenir cette résolution à l'ONU.

<sup>2</sup> Il y a six [groupes géopolitiques à l'UIP](#) : le groupe africain, le groupe arabe, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique, le groupe latino-américain (GRULAC) et le groupe des Douze Plus, qui réunit les pays du Conseil de l'Europe ainsi que l'Australie, le Canada, Israël et la Nouvelle-Zélande.

➤ Contribution des parlements à l'élaboration des objectifs de développement post-2015

L'UIP encourage les parlements à discuter avec leur gouvernement respectif pour que celui-ci prenne des positions à l'ONU qui tiennent compte de leur point de vue, d'autant plus que les parlements auront un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre et l'appropriation nationale du futur programme de développement. L'UIP estime également que la gouvernance démocratique, dont le parlement est une composante essentielle, devrait être à la fois un objectif autonome dans le nouveau programme de développement et être intégrée transversalement dans tous les autres objectifs.

La commission a présenté un bref [rapport](#) sur ses travaux à l'Assemblée.

### 3. Réunion des femmes parlementaires

Mme Van Eetvelde a participé à cette réunion.



- Les femmes parlementaires ont été informées des activités récentes de l'UIP dans le domaine de l'égalité des sexes. La nouvelle Carte mondiale des femmes en politique, que l'UIP et ONU Femmes produisent tous les deux ans pour visualiser le nombre de femmes dans les parlements et les gouvernements, leur a été présentée. Elles ont également examiné les statistiques sur les résultats obtenus par les femmes lors des élections parlementaires tenues en 2013 ainsi que les statistiques sur la participation des femmes à la 130<sup>e</sup> Assemblée.

- Un débat thématique sur le thème « Quelles priorités pour les femmes au cours des dix prochaines années ? » a fait ressortir cinq grandes priorités : veiller au respect des droits fondamentaux des femmes, faire cesser la violence à l'égard des femmes et des filles, favoriser l'émancipation des femmes sur le plan économique, briser les stéréotypes et renforcer la participation des femmes à la vie politique.

- La Réunion des femmes parlementaires sélectionne aussi chaque fois un ou plusieurs thèmes à l'ordre du jour des commissions permanentes de l'Assemblée pour en débattre sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes et présenter éventuellement des amendements aux projets de résolution. Lors de la 130<sup>e</sup> Assemblée, elle s'est ainsi penchée sur les thèmes de la Deuxième et de la Troisième Commission. Les participantes se sont divisées en deux groupes de travail à cette fin.

M. Mahoux a introduit le débat dans le groupe de travail sur le thème de la Deuxième Commission, en présentant le projet de résolution préparé par son co-rapporteur et lui-même. Il a mis l'accent sur le fait que les objectifs de durabilité et de résilience nécessitent surtout des mesures de prévention, y compris des mesures pour éviter une croissance démographique anarchique. Il a appelé les femmes parlementaires à être attentives à cet aspect du projet de résolution, que certains amendements mettaient en question.



La Réunion des femmes parlementaires a présenté cinq amendements au projet de résolution. Ils attiraient l'attention sur le fait que les femmes et les enfants ainsi que les personnes handicapées sont particulièrement exposés aux conséquences des catastrophes et que les politiques de réduction des risques devaient donc tenir compte de leurs besoins particuliers.

Pour renforcer la résilience des femmes, il faut mettre fin à toute discrimination à leur égard en ce qui concerne la propriété des terres et du bétail ainsi qu'en matière d'accès au crédit. Par ailleurs, les femmes doivent être directement associées à la gestion des catastrophes, de la prévention au redressement, notamment les femmes exerçant des fonctions dans l'administration locale ou actives dans les organisations populaires.

Tous ces amendements ont ultérieurement été adoptés par la Deuxième Commission.

- Enfin, la Réunion des femmes parlementaires a auditionné les candidats au poste de secrétaire général de l'UIP et les a interrogés sur la place des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans leur programme.

#### 4. Principales décisions du Conseil directeur

Alors que l'Assemblée adopte les positions politiques de l'UIP, le Conseil directeur est l'organe qui détermine et contrôle les activités et le fonctionnement de l'organisation. Chaque parlement membre y dispose de 3 voix (2, s'il délègue uniquement des hommes ou des femmes). Les décisions du Conseil directeur sont généralement prises sur la base de recommandations du Comité exécutif<sup>3</sup>.

Les **députés belges** étaient M. de Donnea, Mme Van Eetvelde et M. Mahoux.



*M. de Donnea en conversation avec un délégué de la République démocratique du Congo, en marge du Conseil directeur.*

<sup>3</sup> Le Comité exécutif est composé du président de l'UIP, de la présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires et de 15 membres élus par le Conseil directeur, répartis entre les six groupes géopolitiques. Le Groupe des Douze Plus a quatre mandats au sein du Comité exécutif, actuellement exercés par des parlementaires de l'Allemagne, du Canada, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

### ➤ Election du nouveau secrétaire général de l'UIP

La principale décision prise par le Conseil directeur pendant cette session était l'élection d'un nouveau secrétaire général.



*Le candidat belge au poste de secrétaire général de l'UIP, Geert Versnick, s'adressant au Conseil directeur avant le vote.*



Avant l'Assemblée, le Comité exécutif de l'UIP avait présélectionné 5 candidats, dont un candidat belge : Geert Versnick, membre honoraire de la Chambre des représentants et très actif à l'UIP de 1995 à 2010.

Les autres candidats étaient le secrétaire général adjoint de l'UIP, Martin Chungong (Cameroun), l'ancienne secrétaire générale de PGA (*Parliamentarians for Global Action* – Action mondiale des parlementaires), Shazia Rafi (Pakistan), et deux autres anciens parlementaires, Barbara Contini (Italie) et Kimmo Kiljunen (Finlande).

Le Groupe belge de l'UIP a activement appuyé la candidature de M. Versnick. La présidente du Groupe, Christiane Vienne, a écrit une lettre de soutien à tous les groupes nationaux de l'UIP, alors que les présidents de la Chambre des représentants et du Sénat se sont adressés à leurs collègues présidents de parlement. Les représentants diplomatiques belges à l'étranger sont également intervenus pour promouvoir la candidature belge.

A la veille de l'Assemblée, le Comité exécutif a auditionné les cinq candidats présélectionnés et en a retenu trois : M. Chungong, Mme Rafi et M. Versnick.

Le 20 mars 2014, le Conseil directeur a élu au scrutin secret M. Chungong. Il l'a emporté dès le premier tour par 199 voix contre 79 pour Mme Rafi et 74 pour M. Versnick.

Le mandat de M. Chungong est de quatre ans et pourra être renouvelé maximum deux fois. M. Chungong est seulement le huitième secrétaire général et le premier non-européen à accéder à ce poste depuis la création de l'UIP en 1889. Il entre en fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et succède à Anders Johnsson (Suède), qui dirigeait le secrétariat de l'organisation depuis 1998. Agé de 57 ans, M. Chungong travaille à l'UIP depuis 1993, surtout dans le domaine de l'assistance aux parlements. Il était secrétaire général adjoint depuis octobre 2012.

### ➤ 125<sup>e</sup> anniversaire de l'UIP

C'est le 30 juin 1889 que les participants à une conférence internationale de parlementaires pacifistes, organisée à Paris à l'initiative d'un parlementaire français, Frédéric Passy, et d'un parlementaire britannique, William Randal Cremer, ont décidé de créer une Conférence interparlementaire à caractère permanent. Cette Conférence s'est institutionnalisée graduellement pour devenir l'Union interparlementaire d'aujourd'hui.

Neuf parlements étaient représentés à cette première Conférence interparlementaire, dont le parlement belge, qui peut dès lors se considérer comme l'un des fondateurs de l'UIP. Avec la France, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Espagne et l'Italie, la Belgique est également l'un des six pays qui ont été membres de l'UIP depuis le début sans interruption. Les Etats-Unis, la Hongrie et le Libéria, qui étaient représentés à la première Conférence interparlementaire, ne sont plus membres ou ne l'ont pas toujours été.

Le Conseil directeur a été informé des activités qui seront encore organisées au cours de 2014 pour célébrer le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'UIP :

- le jour anniversaire, le 30 juin, le Comité exécutif se réunira en séance extraordinaire au siège de l'UIP à Genève ;
- une brochure commémorative reprenant dix réalisations marquantes de l'UIP sera publiée et envoyée à tous les parlements ;
- la ville de Genève célébrera également l'anniversaire : pendant toute la semaine du 30 juin, le pont du Mont-Blanc à Genève sera pavoisé aux couleurs de l'UIP et des drapeaux de l'UIP orneront les bus des Transports publics genevois ; en septembre-octobre, une exposition consacrée à l'UIP sera organisée au bord du lac Léman.

#### ➤ Résultats financiers de 2013

Le Conseil directeur a approuvé les résultats financiers de 2013.

Les dépenses se sont élevés à 12,8 millions de francs suisses, environ 10,5 millions d'euros. Quarante-trois pour cent des dépenses est allé directement aux activités programmées pour réaliser les trois orientations stratégiques de l'UIP (renforcement des parlements : 35 % ; renforcement du rôle des parlements sur la scène internationale, notamment vis-à-vis des Nations Unies : 10 % ; renforcement de l'UIP comme instrument de la coopération interparlementaire, y compris l'organisation des assemblées : 38 %). Le solde (17 %) couvre les frais administratifs généraux.

Côté revenus, les contributions volontaires (financement par des partenaires extérieurs), qui représentent la deuxième source de financement de l'UIP, à côté des contributions des parlements membres, ont atteint 2 millions de francs suisses. Elles ont permis de réaliser plus d'activités que prévu dans le domaine du renforcement des parlements. Pour le reste, les dépenses n'ont pas augmenté par rapport à 2012.

L'exercice s'est soldé par un excédent de fonctionnement de 1,5 % (194.000 CHF). Des ajustements comptables résultant de l'application des normes IPSAS (*International Public Service Accounting Standards*), auxquels l'UIP se conforme depuis 2012, a conduit à une augmentation supplémentaire des réserves (Fonds de roulement) pour un montant de 378.000 CHF. Les réserves atteignent désormais 8,4 millions de francs suisses, dont 6,1 millions en liquidités, le solde correspondant aux ajustements comptables des deux dernières années.

Le principal risque financier qui pèse sur l'UIP concerne sa caisse de pensions résiduelle<sup>4</sup>, qui présente actuellement un passif actuariel de 3,8 millions de francs suisses (soit 30 %). Néanmoins, la situation financière de l'organisation reste saine.

#### ➤ Mise en oeuvre de la stratégie de l'UIP pour 2012-2017

Un consultant externe a réalisé une évaluation à mi-parcours de la [stratégie](#) sur la base des publications de l'UIP, d'un questionnaire en ligne, d'entretiens individuels (entre autres avec [M. de Donnea](#), qui avait joué un rôle important dans l'élaboration de la stratégie) et de l'étude de quelques projets de l'UIP en matière d'assistance aux parlements.

Le rapport montre que, de l'avis de ses membres et de ses partenaires, l'UIP fonctionne bien, malgré des ressources limitées, et que la stratégie est un outil utile pour la cohérence de son action. En revanche, l'organisation se fixe sans doute des objectifs trop nombreux : la stratégie devrait être simplifiée et les priorités hiérarchisées. Les objectifs en matière de promotion de la démocratie et de rassemblement de parlementaires semblent les plus importants.

<sup>4</sup> L'UIP est affiliée depuis 2005 à la caisse des pensions des Nations Unies mais demeure responsable des pensions des membres du personnel qui ont pris leur retraite avant cette date et de quelques membres du personnel encore actifs.

Le rapport souligne néanmoins que le taux de réponse au questionnaire de la part des parlements membres était limité : 27 pays seulement, dont principalement des pays du groupe des Douze Plus. C'est pourquoi le Comité exécutif a recommandé au Conseil directeur de ne pas toucher à la stratégie mais de développer une nouvelle stratégie pour 2016-2020 sur la base d'une évaluation plus approfondie. S'agissant du financement de la stratégie, le Comité exécutif accepte d'opérer progressivement une réduction substantielle des contributions des membres, à compenser par des efforts accrus pour recueillir des contributions volontaires, et ce dès le budget 2015. Il répond ainsi à une demande de la plupart des grands contributeurs de l'UIP, notamment ceux du groupe des Douze Plus. Le Conseil directeur a approuvé ces propositions.

Il a également été informé de la poursuite des travaux de l'UIP visant à arriver à une meilleure coordination des actions entreprises dans le domaine du renforcement des capacités des parlements. En plus de l'UIP, de nombreuses autres organisations (PNUD, Union européenne, International IDEA, ...) ainsi que des parlements individuels sont actifs dans ce domaine, souvent avec des budgets autrement importants que celui de l'UIP. C'est [M. de Donna](#) qui avait proposé, lors de l'Assemblée de Québec en octobre 2012, que l'UIP prenne l'initiative pour améliorer la coordination entre ces différents acteurs, afin d'arriver à une meilleure répartition thématique et géographique du travail. L'UIP a organisé une première réunion interinstitutionnelle en octobre 2013 et travaille actuellement avec ses partenaires pour arriver à un ensemble commun de principes destinés aux spécialistes de l'assistance aux parlements. Une nouvelle réunion est prévue en octobre 2014 pour les finaliser.

#### ➤ Résolutions sur les cas de violation des droits de l'homme de parlementaires

L'UIP dispose depuis 1976 d'un Comité des droits de l'homme des parlementaires. Ce comité de dix membres examine des cas concrets de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l'exercice de leur fonction.

Le Comité propose au Conseil directeur des résolutions sur les cas qui requièrent une attention immédiate. Néanmoins, tous les cas dont le Comité est saisi restent à l'examen tant qu'il y a une chance de les résoudre. Des cas sont ainsi restés à l'examen pendant dix ans ou plus. Au total, le Comité traite actuellement de 86 cas concernant 270 parlementaires dans 43 pays.

A la 130<sup>e</sup> Assemblée, le Conseil a adopté des résolutions dans 23 dossiers concernant 99 parlementaires de 14 pays (en Afrique : Burundi, Cameroun, R.D. Congo, Tchad, Zambie et Zimbabwe ; en Amérique : Colombie, Equateur et Venezuela ; en Asie : Iraq, Malaisie, Pakistan et Palestine/Israël ; en Europe : Turquie). Les délégations de Cuba, de l'Equateur, de la Fédération de Russie et du Venezuela ont exprimé des réserves sur certaines résolutions.

#### [Rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires au Conseil directeur](#)

##### [Liste des résolutions adoptées](#)

Le Conseil a également adopté un certain nombre d'amendements aux [Règles et pratiques du Comité des droits de l'homme des parlementaires](#). Ces amendements reflètent les nouvelles méthodes de travail que le Comité applique depuis deux ans et que le Conseil avait déjà approuvées en octobre 2012. Ils visent essentiellement à améliorer la transparence et l'efficacité dans la résolution des cas examinés par (i) une approche plus personnalisée et plus proactive, avec moins de réunions et plus d'action, y compris des missions sur place ; (ii) la sélection de cas à traiter prioritairement ; (iii) la suppression de la distinction entre membres effectifs et membres suppléants du Comité ; (iv) une implication accrue des parlements membres de l'UIP (appel à la solidarité parlementaire en vue de résoudre des cas) ; (v) une meilleure publicité des travaux du Comité.

## ➤ Comité Moyen-Orient

La présidente du Groupe belge de l'UIP, **Christiane Vienne**, a été élue membre suppléant du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#). Le groupe des Douze Plus avait déjà décidé lors de l'assemblée précédente, en octobre 2013, de présenter sa candidature.

Le Comité suit le processus de paix au Moyen-Orient et facilite le dialogue avec et entre les parlementaires de toutes les parties impliquées dans le conflit. Pour faire progresser ce dialogue, il a décidé d'organiser plusieurs tables rondes sur des sujets concrets, dont la première serait consacrée à la problématique de l'eau dans la région et se tiendrait en juin 2014.

## 5. Autres réunions de l'UIP



En tant que vice-président de la Deuxième Commission, **M. de Donnea** a participé à une réunion conjointe des bureaux des commissions permanentes et des présidents des groupes géopolitiques.

Cette réunion avait principalement pour objet de débattre de l'application du nouveau fonctionnement de l'Assemblée et de ses commissions. En effet, cette réforme prévoit également un renforcement de la composition et du rôle des bureaux des commissions. Chaque bureau est dorénavant composé de trois membres (au lieu d'un effectif et d'un suppléant) par groupe géopolitique. Quant au rôle des bureaux, ceux-ci avaient jusqu'à présent pour seule tâche de proposer un thème pour la prochaine résolution de leur commission. Dorénavant, ils devront véritablement diriger le travail de leur commission. Ils sont notamment chargés d'élaborer un programme de travail à plus long terme, y compris pour les sessions où la commission n'adopte pas de résolution, et d'en surveiller la mise en œuvre, en accordant une attention particulière à l'application des résolutions adoptées par la commission.

\* \* \*

M. de Donnea a également participé à la réunion du [Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire](#) (comité DIH), dont il est membre depuis avril 2012.

Le comité a pour mission de sensibiliser les parlementaires aux questions de droit international humanitaire (droit de la guerre) et de protection des réfugiés, et notamment à leur rôle dans la ratification et la mise en œuvre au niveau national des instruments internationaux pertinents. Le comité est composé de douze membres, deux – un homme et une femme – par groupe géopolitique, élus pour un mandat de quatre ans. Les principaux partenaires externes du comité sont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

Avec les représentants de UNHCR, le comité a abordé les questions suivantes :

- la situation des réfugiés syriens et des personnes déplacées en Syrie : les délégations de la Jordanie, du Liban et de la Syrie ont été invitées à participer à cette partie de la réunion ;
- le problème de l'apatridie : à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative au statut des apatrides (1954), l'UIP et UNHCR travaillent actuellement à une mise à jour du guide pratique à l'usage des parlementaires « Nationalité et apatridie » qu'ils ont publié conjointement en 2005. UNHCR invité également les parlements à s'intéresser au premier Forum mondial sur l'apatridie qui sera organisé à La Haye du 15 au 17 septembre 2014, afin de mobiliser la communauté internationale pour l'élimination de l'apatridie.

M. de Donnea a demandé des précisions sur le nombre estimé d'apatrides dans le monde et en Europe et sur les dispositions légales qui posent problème ou au contraire sont utiles pour réduire l'apatridie.

Un représentant du CICR a fait un exposé sur le projet « Soins de santé en danger » du CICR, qui vise à promouvoir l'élaboration de cadres normatifs nationaux pour la protection des prestations de soins de santé dans les situations de conflit. La question d'une actualisation du guide commun de l'UIP et du CICR à l'usage des parlementaires sur le droit international humanitaire, qui date déjà de 1999, a également été évoquée.

M. de Donnea a demandé des précisions sur la compétence de la Cour pénale internationale en matière de répression des attaques contre le personnel, les facilités et les transports médicaux dans les situations de conflit. Il a signalé que ce type d'agression se manifeste aussi de plus en plus dans des situations où il n'y a pas de conflit et que ce phénomène appelle une réaction appropriée.

## 6. Groupe des Douze Plus

Le [groupe des Douze Plus](#) est le plus grand des groupes géopolitiques qui existent au sein de l'UIP (47 pays). Il est actuellement présidé par le sénateur Robert del Picchia (France). Les délégués des parlements membres du groupe (en principe, deux par pays) se réunissent immédiatement avant et pendant les assemblées de l'UIP pour essayer d'harmoniser leurs positions.

Les réunions du groupe sont préparées par un comité directeur, dont fait partie M. de Donnea. Le comité directeur s'est réuni à Paris, le 10 février 2014.

M. de Donnea et Mme Van Eetvelde ont participé aux réunions du groupe lors de la 130<sup>e</sup> Assemblée. M. Mahoux a assisté aux réunions en qualité d'observateur.

M. de Donnea est intervenu à plusieurs reprises.

- Lors de l'audition des trois candidats restants au poste de secrétaire général de l'UIP, il a demandé à M. Chungong et à Mme Rafi quel était, selon eux, le changement le plus important dont l'UIP avait besoin pour devenir plus efficace. M. Chungong a répondu qu'il appartenait aux membres, et non au secrétaire général, d'orienter l'action de l'UIP mais qu'à titre personnel, il estimait que l'organisation devait se concentrer sur le renforcement du rôle des parlements dans la gouvernance démocratique, tant nationale qu'internationale. Mme Rafi a souligné qu'en tant que candidate venant de l'extérieur, elle aurait d'abord à se familiariser davantage avec le fonctionnement de l'UIP. Il lui semblait néanmoins que, pour renforcer son efficacité, l'UIP devait développer plus d'activités au niveau régional et chercher à fédérer les voix des nombreuses organisations interparlementaires vis-à-vis des Nations Unies, afin que les parlements y parlent d'une seule voix.

Suite à l'audition des candidats, plusieurs délégations ont expressément soutenu la candidature de M. Versnick. Toutefois, le groupe des Douze Plus en tant que tel n'a pas pris position.

- A propos du choix du point d'urgence, M. de Donnea a recommandé que le groupe des Douze Plus se prononce en faveur d'un débat sur la situation en Ukraine mais entende aussi auparavant la délégation russe. Il a été chargé par le président du groupe d'organiser une rencontre entre la délégation russe et une délégation des Douze Plus.

Outre M. de Donnea, qui l'a présidée, des parlementaires de la Suède, de la France, de la Pologne, de la Lituanie et de la Nouvelle-Zélande ont participé à cette rencontre, qui a permis un franc échange de vues sur la situation en Ukraine et sur le référendum qui venait de se tenir en Crimée.

- M. de Donnea a exprimé sa préoccupation quant au thème choisi par la Troisième Commission pour la prochaine assemblée (« La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international »). L'exposé des motifs présenté par les Emirats arabes unis à l'appui de cette proposition met en cause le principe de l'universalité des droits de l'homme, ce qui n'est pas acceptable.

M. de Donnea a déploré le faible taux de présence des délégations du groupe des Douze Plus lors du vote, ce qui a permis l'adoption de cette proposition, alors qu'il y en avait d'autres, dont une excellente proposition de l'Islande qui concernait la protection de la vie privée au XXI<sup>e</sup> siècle. Or, la difficulté s'était déjà manifestée au sein du bureau de la commission, qui n'était pas arrivé à se mettre d'accord. M. de Donnea a insisté pour que les représentants du groupe au sein des bureaux des commissions avertissent les délégations via le président du groupe lorsque ce genre de cas se produit.

A ce stade, le groupe pouvait encore réagir en contestant le choix du thème au niveau de l'Assemblée ou en exigeant la nomination d'un co-rapporteur issu des Douze Plus.

Le groupe s'est prononcé en faveur de cette deuxième option et a décidé, sur la proposition de son président, de présenter la candidature de M. Mahoux comme co-rapporteur. L'Assemblée a ultérieurement accepté cette candidature.

## 7. Divers

Le Représentant permanent belge auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, l'Ambassadeur Bertrand de Crombrugge de Picquendaele, a organisé une rencontre entre la délégation belge et plusieurs responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, dont Mme Flavia Pansieri, Haut-Commissaire adjointe. Mme Marleen Temmerman (OMS) a également assisté à cette rencontre.